



Rompre mon cdd pour reprendre mes études est-ce possible ?

Par **whytryharder**, le **08/01/2010** à **09:14**

Bonjour,

Je suis en CDD depuis juillet 08 pour un remplacement de congé parental. Je ne sais quand mon contrat prend fin. Ma collègue peut revenir en décembre 2010 ou en septembre 2011 suivant qu'elle décide de prolonger ce congé.

Je souhaite reprendre mes études à la rentrée 2010. Puis-je rompre mon contrat et si oui dans quelles mesures ? Mon employeur peut-il refuser ma demande pour le motif de vouloir reprendre mes études ?

Merci pour votre attention à mon message.